

Montréal, le 19 septembre 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
 l'année tarifaire 2013-2014
 Dossier de la Régie : R-3814-2012**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande du Distributeur de surseoir à la demande de révision des pièces en ce qui a trait à la réduction de 2,8 M\$ des charges d'exploitation découlant du paragraphe 108 de la décision D-2012-119 et de permettre au Distributeur d'intégrer cette réduction à l'occasion de la mise à jour finale du dossier tarifaire.

La Régie vous informe qu'elle acquiesce à cette demande.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as